

## votre formalité

- ☛ imprimez la liasse CFE

**Ce que nous réalisons**

- ▶ l'enregistrement des statuts à la Recette des impôts,
- ▶ la publication dans un JAL,
- ▶ le dépôt au greffe et l'immatriculation au RCS

## votre modèle d'annonce

- ☛ à consulter
  - la SARL
  - la SELARL
- ☛ à publier

**Ce que doit contenir votre dossier**

- ▶ **Questionnaire CFE**
- ▶ 4 exemplaires des statuts originaux signés par tous les associés (acte sous seing privé) ou 4 expéditions des statuts (acte authentique), dont 2 exemplaires à déposer au greffe,
- ▶ 2 copies certifiées conformes de l'acte de nomination du/des gérants, si la nomination ne figure pas dans les statuts,
- ▶ le cas échéant, 2 exemplaires du rapport du commissaire aux apports sur l'évaluation des apports en nature.
- ▶ **pouvoir** du gérant à LA LOI pour effectuer les formalités au RCS
- ▶ attestation de parution dans un journal d'annonces légales ou copie de celui-ci
- ▶ **siège social** : copie du justificatif de la jouissance des locaux.
  - pour le / les gérants :
    - ▶ copie de la carte d'identité ou du passeport ou extrait d'acte de naissance
    - ▶ **déclaration de non-condamnation** et déclaration de filiation

**Cas particuliers**

- ▶ si le gérant est un **ressortissant étranger** : produire, le cas échéant, sa carte de commerçant étranger et son titre de séjour,
- ▶ si le gérant est majoritaire : remplir un imprimé TNS
- ▶ si les statuts ne comportent pas les coordonnées de la banque dans laquelle les apports ont été déposés, produire une copie du certificat de dépôt de la banque
- ▶ si l'**activité est réglementée** : produire une copie de l'autorisation requise,
- ▶ si l'activité relève du Répertoire des Métiers : effectuer également l'**inscription au Répertoire des Métiers**,
- si le fonds de commerce est exploité par :
  - ▶ **achat / apport du fonds** : produire une copie de l'acte enregistré et une attestation de parution
  - ▶ **location-gérance** : produire une copie du contrat et une attestation de parution
- s'il y a des commissaires aux comptes :
  - ▶ lettre du commissaire aux comptes acceptant sa désignation
  - ▶ justificatif de l'inscription sur la liste des commissaires aux comptes.